L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 41, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année, ou par six mois pour la feuille semi-hebdomadaire (publiée trois fois par semaine), payable d'avance pour toute l'année. Les abonnés ne venant pas payer à leur domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera reçu pour moins de six mois, et les abonnements arrivés à leur échéance seront renouvelés, à moins que les abonnés qui voudront cesser leur abonnement ne donnent avis par écrit, une semaine avant la fin de leur abonnement.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les articles et personnes tenant un magasin de détail, $60. Les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $100. Ces abonnements payables d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer autant des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES et articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves &c., &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

LIGNE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE LA NLLE-ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE.

Cette ligne se composera des trois bateaux suivans:
Le bateau à vapeur PAUL JONES, capt. Thomasson.
Le bateau à vapeur TECHE, capt. Wientmore.
" A. GALLATIN, W. McClintock.

Les bateaux ci-dessus mentionnés sont en très bon état et commandés par des officiers capables et attentifs. Ils tiendront pendant la saison des eaux hautes la ligne entre les ports mentionnés ci-dessus et la plus grande attention sera apportée au fret placé sur ces différens bateaux.

Ils n'auront point de jours réguliers pour leur départ et feront leur voyage avec toute la célérité possible. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 13, rue Conti.

N. B. Ces bateaux ne seront point responsables des dettes contractées par leurs officiers, à moins qu'elles ne soient autorisées par un ordre du capitaine ou du consignataire. 14f v

BATEAU A VAPEUR NEUF A VENDRE.

Un bon et fort steamer, construit en juillet 1839, avec des matériaux de choix, ayant trois bouilloires, et une magnifique chambre bien meublée, avec des cabines fermées, tirant peu d'eau, et pouvant porter plus de cent tonneaux. La machine est excessivement forte et elle est garantie une des meilleures qu'il y ait à bord des steamers navigant sur le fleuve. Ce steamer pourrait être prêt à partir en deux heures.

Pour les conditions—Un quart seulement serait exigé comptant et la balance en produits ou en marchandises sèches. Pour renseignements s'adresser à
2 mars—1m HENRY TETE, 13, rue Conti.

POUR ST. LOUIS, ALTON et les ports intermédiaires.—Le steamer WATERWITCH, capitaine E. W. Burge, partira pour les ports ci-dessus. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. MERRITT, 36, rue Poydras.

PAQUEBOT REGULIER.
POUR BAYOU LAFOURCHE.—Le steamer bien construit et connu WASHINGTON, capitaine S. S. Muller, fera les voyages, comme paquebot régulier, pour le port ci-dessus, et quittera cette ville tous les jeudis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

N. B.—Aucun compte contre le dit bateau ne sera payé à moins que la dette n'ait été contractée par ordre du capitaine. 29 fev—1m

POUR ST-LOUIS et les ports intermédiaires.—Le steamer UNITED STATES capitaine J. B. Hile, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN.
27 fev 63, rue Gravier.

POUR ST. LOUIS et tous les ports intermédiaires.—Le steamer LOUISVILLE capt. Moore, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

Ce bateau payera tous les frais sur les marchandises expédiées par lui. 24 fev

POUR ST-LOUIS, ALTON et tous les ports intermédiaires.—Le steamer GENERAL PLATTE, capitaine Casey, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal, ou à BOGERT & HAWTHORN, 64, rue Gravier.

N. B.—Les emménagemens de ce steamer pour les passagers du pont, ne sont pas surpassés par ceux d'aucuns des bateaux qui naviguent sur le fleuve. 24 fev

A LOUER—Cette grande MAISON d'entrepôt en briques, construite récemment à l'encoignure des rues des Magasins et Delor. Elle peut-être transformée en un grand magasin ou divisée en cinq, avec trois entrées différentes. S'adresser à WILLIAM G. HEWES & Co, rue Natchez.
5 mars—6f

A LOUER—Une maison entre les rues Bourbon & Dauphine. S'adresser à R. BRUGIER, rue St-Louis, No. 9.

A LOUER—Une maison haute rue de l'Esplanade entre Dauphine & Bourbon. S'adresser à
3 m R. BRUGIER, 9, St-Louis.

A LOUER—Une petite maison, rue des Grands Hommes, No. 10. S'adresser à R. BRUGIER,
3 m 9, rue St-Louis.

A LOUER—Un beau MAGASIN, rue Royale, No. 105, entre les rues Conti et St. Louis. 12 fev

A LOUER—Une MAISON d'habitation fort commode et dans un bon état, située dans la Conti, entre Bourgogne et Remparts. S'adresser à J. ROBERT & Co,
12 fev 47, Bienville.

A LOUER—Une maison à une étage composée de six appartements, située rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe. S'adresser à la maison située au coin des rues Dumaine et Dauphine 16 jan—1y

H. BEACH & Co. ont reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de voitures pour les familles, ainsi qu'une grande variété de cabriolets propres aux habitants de la côte. On est prié de venir les examiner aux nos. 46 et 48, rue Royale, où elles sont offertes en vente à bon marché, pour du comptant ou de bons billets. 21 fev

PLUMES D'ACIER PATENTÉES DE JOSEPH GILLOTT—Un assortiment considérable des plumes ci dessus, est à vendre en gros et en détail par le soussigné, rue de Chartres no 24, au premier. Ces plumes ont été faites sous la direction de M. Joseph Gillott, qui pendant les vingt dernières années a consacré toute son attention et son temps pour les perfectionner. Le chiffre qu'il en a manufacturé et vendu en 1838 n'est pas au-dessous de 35,808,452; ceci est une preuve de l'estime dont elles jouissent.

N. B. Les plumes durent plus que toutes celles qu'on aurait aujourd'hui sur le marché, tandis qu'elles sont beaucoup moins chères. HENRY OWEN,
14 fev—36 Agent.

REÇU par les derniers arrivages de France et de New York, et à vendre par les soussignés, à des prix modérés:
Cotons écrus 3-4, 4-4 et 5-4;
Do blancs do do;
Indiennes fond blanc, percales blanches;
Mousselines blanches unies et brodées pour robes et pour meubles;
De do do pour moustiquaires;
Coutils anglais et français, blancs et en couleur pour pantalons;
Denimes, printanières, Lansting noir, linge de table du Béarn, mousselines Suisses, désinées anglaises et français, jaconets blancs et en couleurs;
Toile à draps, toile d'Irlande, Russie, toile grise;
Bas et chaussettes [illegible] de batiste unis et brodés, écharpes [illegible] tull blanc et noir, gants [illegible]
Aussi [illegible] d'importations [illegible] un assortiment complet de marchandises [illegible]
BORDERES & Co,
19 fev No. 77, rue de Chartres.

ACADEMIE DE DANSE,
No. 80, rue Royale.

M. DEVOTI, informe ses élèves que les classes auront lieu tous les lundi et jeudi et que le samedi sera réservé pour une leçon de répétition de 6 1/2 à 8 1/2 heures du soir. [illegible]

M. Devoti, vient de composer une contredanse intitulée la Créole; les personnes qui désirent l'apprendre, ainsi que les figures des contredanses à la mode de Paris et de la Nlle-Orléans, pourront prendre des leçons, [illegible]
[illegible]

AVIS.

LES soussignés ont [illegible] [illegible] Peyton, Smith & Venable, [illegible]
A la Nouvelle Orléans. A Vicksburg.
[illegible] G. O. S. YERGER.
J. [illegible] JACOB S. YERGER.

SANGSUES.

R [illegible]
[illegible]

GRAND RABAIS
NO. [illegible] CHARTRES [illegible]

L [illegible] ESCALIERS
L'AUNE.
11 fev—1m [illegible] & SALLE.

V [illegible]
[illegible]
6 mars [illegible]

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK.—Le brick [illegible]
[illegible] JOS. BAILEY,
[illegible] 14, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.—LE NAVIRE [illegible] partira sous peu. [illegible]

POUR NEW-YORK.—Le brick CORINNE, [illegible] Williams, partira sous peu. [illegible] s'adresser à bord, en face de la [illegible]
[illegible] BOGERT & HAWTHORN.

POUR NEW-YORK.—Le paquet FALMOUTH, capitaine Delano, [illegible] Pour les conditions et pour passage, s'adresser [illegible]
N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier ou à FOSDICK & BRO. 70, Camp.
2 mars

POUR NEW-YORK.—Le brick cuivré GRAND TURK, capitaine Dyer, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
29 f S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp.

POUR NEW-YORK.—Le nouveau brick CHARCEY, capt. David Moore, est maintenant, en chargement et partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
25 fev JOS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR NEW-YORK.—Le trois mâts LOUISVILLE, capitaine Allen, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
29 fev FOSDICK & BRO., 70, Camp.

POUR BOSTON.—Le brick GAZELLE, capitaine Glover, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR BOSTON.—Le brick MAJESTIC, capitaine Ames, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
3 mars G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BOSTON.—Le brick PILGRIM, a besoin de 30 balles de coton pour compléter sa cargaison et il partira ce soir. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 6 m

POUR BOSTON.—Le brick VOLTAIRE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
25 fev G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR PHILADELPHIE.
Le packet ARCHER, capitaine Martin, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la presse de la Louisiane, ou à JAMES D. DENEGRE,
3 m 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick ELCY, capitaine Wall, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
28 fev 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.—Le brick GEORGE, capitaine Pepper, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
22 fev G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BALTIMORE.—Ligne de packets de la Nouvelle-Orléans et Baltimore.—La barque ISRAD PERRY, partira pour le port ci-dessus le 8 courant. Elle peut prendre encore 100 barils au plus. Pour ce fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
4 mars 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.—La goëlette GENERAL WAYNE, capitaine Blackington, a besoin de 300 barils pour compléter sa cargaison. Pour le montant de ce fret, ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
4 mars 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.—Le brick PULASKI, capitaine Wilson, a besoin de 100 boucauts ou de ce port pour compléter sa cargaison. S'adresser à
18f G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR BALTIMORE.—Le brick MARY PENNELL, capitaine Gunen, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
17 fev 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.—Le brick ELIZA, capitaine Kenney, pour fret ou passage, s'adresser à
5 fev G. BEDFORD & BECK, 24, Douane

POUR NORFOLK & RICHMOND
Le brick GEORGE, capitaine Watts, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 18fev

LIGNE DE LA NLLE-ORLEANS ET DE LA MOBILE par la Rivière.—La goëlette FALCRUM, capitaine Silvester, partira sous peu de jours. Pour s'adresser à JOS. H. ASHBRIDGE,
3 m—2 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—Une goëlette bonne voilière ayant 400 barils engagés et avant à bord, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus, elle peut prendre encore 200 barils. Pour ce fret, s'adresser à J. BRENT CLARK,
3 mars 40, rue de Chartres, au premier.

POUR LA MOBILE, (par la Rivière).—La goëlette HENRY CLAY, capt. Martin, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE,
26 fev 65, Commune.

LIGNE DE LA NLLE-ORLEANS ET DE LA MOBILE.
Par le Nouveau Bassin.
La goëlette MARY ELLEN, capt. Ellis, partira sous peu de jours, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE,
24 fev 65, Commune.

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE.—Le trois-mâts ST. LOUIS capitaine King, partira dans dix jours. Pour passage, s'adresser au capitaine King, à bord, au poteau no 22, seconde municipalité, ou à
2 fev STETSON & AVERY, 86 rue Gravier.

POUR TRIESTE.—La barque A. BOHEMIA, capitaine Nasey, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
SCHMIDT, WERNER & CO,
12 fev 86, rue Bienville.

POUR GIBRALTAR.—La goëlette MINERVA chevillée et doublée en cuivre, capt. Vinant, ayant une jolie chambre, partira pour le port ci-dessus. S'adresser à bord, en face de la rue St. Pierre, ou à
2 mars RIDDLER & HEART, 90, Camp.

POUR BORDEAUX.—La barque UNION, capitaine Boyer, partira immédiatement pour le port ci-dessus, pourvu qu'assez de fret soit offert dans trois jours, s'adresser à J. T. LAGUERENNE & Co,
29 fev 57, rue Tchoupitoulas.

Le navire MARENGO, capitaine J. J. Larkin, maintenant en chargement pour le Havre, peut prendre quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à P. PERRET,
59, rue Toulouse.

POUR MARSEILLE.—La barque fine voilière DAMARISCOTTA, capitaine Clark, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY,
29 fev 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier BANGOR, capitaine Gustace, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY,
25 fev 73, rue du Camp.

POUR MARSEILLE.—Le brick R. GRONING, marqué A. 1. capt. Landon, a besoin de 200 balles de coton pour le port ci-dessus, pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co. 5 fev

A FRETER.—Le packet de New-York, SHAKSPEARE, capt. Gomell, du port de 2,300 balles, est maintenant prêt à recevoir une cargaison pour un port d'Europe. Pour les conditions, s'adresser à
FOSDICK & BRO. 70, Camp.

POUR LIVERPOOL.—La barque anglaise GEORGIAN, capitaine Marshall, du port de 140 tonneaux, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
29 fev GEO. GREEN & BRO. 26 Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe TYRONE, capt. Spear, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
29 fev 73 Camp.

POUR BORDEAUX.—Le navire français FANNE LOUISE, capitaine Lemaître, ayant une grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la Halle aux Légumes, ou à
15 fev R. A. LEFFBVRE & Co. 16, rue Toulouse.

PORTS DES ANTILLES.

POUR LA HAVANE.—La goëlette HERO, partira sous peu. Pour le port de 400 barils ou passage, s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co. 5mars

POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot RUDOLPH GRONING, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira positivement samedi, 7 du courant. Les passagers sont requis de se trouver à bord à 5 heures. 25 fev

POUR LA HAVANE.—La polacre espagnole MARIA, capitaine Maristany, du port d'environ 900 tonneaux, est prête à prendre du fret pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
3 mars CUCULLU, LAPEYRE & Co.

PORTS DU MEXIQUE.

POUR SAN LOUIS, Velasco, Brazoria, Columbia, Galveston et Houston (Texas).—Le brick NAHMAKANTA, capitaine Eustis, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira sous peu.

Le steamer Constitution prendra son fret à San Luis pour Brazos, et le steamer Cuba prendra le fret pour Galveston et Houston aux prix ordinaires qui se payent et sans frais pour la réexpédition. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la presse à coton d'en haut ou à
H. G. HEART,
26 fev 83, rue de la Commune

(paquebot régulier)—POUR MATAGORDA, Linn's landing et le Live-Oak.—La goëlette FREDERICK ARNET, capitaine Hughes, partira dans peu. Pour balance du fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à J. BRENT & CLARK,
24 fev 40, rue de Chartres, au premier.

POUR GALVESTON, (Texas).—La goëlette paquebot CHARLES, capit. Moore, ayant les deux tiers de son chargement, partira demain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
21 fev 65, rue de la Commune.

A VENDRE OU A FRETER.

A FRETER—Le trois mâts ST. LAWRENCE, capt. O. P. Brown, du port d'environ 1300 bal. sera prêt à recevoir du fret sous peu. S'adresser à
3 mars S. HEATH & Co. 94, Camp.

A FRETER—Une bonne goëlette du port de 120 barils, ayant un capitaine expérimenté, est prête maintenant à recevoir une cargaison pour un port des Antilles. S'adresser à
6 mars J. BRENT CLARK, 40, Chartres, au 1er.

A FRETER—Le trois mâts fin voilier AMERICA, capt. Stephenson, du port d'environ 1,000 balles, est prêt à prendre une cargaison pour un port au Nord, ou de la Méditerranée. S'adresser au capitaine, à bord en face de l'Hôtel des Monnaies, ou à
HERBAULT, FRERES,
6 mars 78, rue Bienville.

VENDRE OU A FRETER—La goëlette CORA [illegible] s'adresser au capitaine à bord ou à
26 fev [illegible] VIGERS & Co.

A FRETER—La goëlette WATERWITCH, prête à prendre une cargaison [illegible]
A. CAPDEVIELLE & Co,
26 fev [illegible] rue Toulouse.

DEMANDE D'UN NAVIRE—On a besoin d'un navire pouvant porter de [illegible] barils pour prendre une cargaison pour les Indes Occidentales.
JOS. H. ASHBRIDGE.

ON DEMANDE un navire pouvant porter [illegible]
[illegible]

[illegible]

ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE DE BOURNERET [illegible]
[illegible]

PORC [illegible]
[illegible]

SUCCESSION [illegible] OCTAVE [illegible]—Vente par le Régistre des Testamens—Mardi, dix mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la Nouvelle-Orléans, [illegible] février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, l'esclave suivant, savoir:

[illegible] négresse agée d'environ [illegible] ans [illegible] domestique de maison.

Conditions—Comptant—L'esclave ne sera livré qu'après que les conditions de la vente auront été remplies. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Carlile Pollock, not. pub. 5 fev

SUCCESSION de feu Joseph Erani—Vente par le Régistre des Testamens—Mardi, dix mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 janvier 1840, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves et biens-fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES:

DEMPSY, nègre âgé d'environ 21 ans.
EUGENIE, négresse, âgée d'environ 17 ans, domestique de maison.

BIENS-FONDS:

1. Un lot de terre situé au faubourg Montégut de cette ville, et formant l'encoignure des rues Montégut et Moreau; ledit lot de terre mesurant 35 pieds 6 pouces de face à la rue Montégut sur une profondeur de 92 pieds 1 pouce de face à ladite rue Moreau, entre lignes parallèles, ensemble les maison et cuisine non-achevées et autres améliorations qui s'y trouvent.

2. Un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant 42 pieds 6 pouces de face à ladite rue Montégut sur une profondeur de 92 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles, borné de l'autre coté par la propriété dépendant de la succession de feu Joseph Barbarin; ensemble les maisons et cuisine en briques non achevées et autres améliorations qui s'y trouvent.

3. Un lot de terre vacant, situé audit faubourg Montégut; ledit lot étant de forme irrégulière et mesurant 45 pieds 11 pouces de face à ladite rue Moreau —78 pieds sur la ligne qui le sépare de la ligne du fond des deux lots précédemment décrits, auquel point ledit lot forme de 15 pieds 11 pouces, et s'étend à une plus profondeur de 26 pieds, et mesure 30 pieds dans le fond, mesurant 104 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant aux héritiers de feu Veuve Montégut.

4. La moitié indivise de deux certains lots de terre, situés au faubourg Washington de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre de l'îlet numéro un, conformément à un plan dressé par F. J. Rathaus, député arpenteur général, en date du 17 mars 1836, et déposé sous le no. 14 au livre des plans en l'étude de Théodore Seghers, notaire en cette ville, et aussi conformément au plan général de cette partie du faubourg Washington, lequel plan est déposé en l'étude de Gustave Legardeur, ci-devant notaire en cette ville, dont Philippe Lacoste est le successeur et possède les archives, lesdits lots de terre mesurant, au pied anglais, savoir: le lot désigné par le numéro trois, 40 pieds de face au chemin public, entre les rues France et Lesseps, 195 pieds 5 huitièmes de pouces de profondeur de l'autre côté, 197 pieds 10 pouces 2 huitièmes de pouces de profondeur de l'autre côté, et 36 pieds 11 pouces de large dans le fond; l'autre moitié indivise appartient à Louis de Fériet.

5. Quatre certains lots de terre, situés au faubourg Franklin en cette paroisse, et désignés sur le plan original fait par le voyer de la ville le 17 mai 1831 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, en cette ville, par les numéros neuf, dix, dix-neuf et vingt, dans l'îlet numéro cinquante; lesdits lots de terre ayant les dimensions suivantes, savoir: les lots numéros neuf et dix mesurant chacun 24 pieds 6 pouces de face à la rue du Génie, entre les rues Mandeville et Marigny, sur 159 pieds 8 pouces de profondeur, et les lots numéros dix-neuf et vingt, attenant aux deux lots premièrement décrits, mesurant chacun 34 pds 6 pouces de face à la rue Célestine, entre les Marigny et Mandeville, et 100 pieds de profondeur.

Conditions de la vente:—Un cinquième comptant, et le reste à six, douze, dix huit et vingt quatre mois, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur lesdites propriétés, et devant porter intérêt à raison de dix pour cent l'an, en cas de non-paiement à leur échéance, du jour de leur dite échéance jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Felix Grima, not. pub. 5fev

SUCCESSION de Pierre Marly, h. c. l. et son épouse Eléonore Joseph Villars—Vente par le Régistre des Testamens—Mercredi, le onze Mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 31 janvier 1840, il sera offert en vente à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession.

L'esclave et les biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVE.

Marianne, négresse africaine, âgée d'environ 60 ans, maladive.

PROPRIETES FONCIERES.

Un demi terrain faisant partie du terrain No. deux-cent vingt trois, de l'îlet No. vingt huit, situé au nouveau faubourg Marigny; le dit demi terrain formant l'encoignure des rues de l'Union et Girod, et mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pds. de profondeur et face à la rue Girod, ensemble les bâtiments qui s'y trouvent.

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Lapeyrouse et Roman, désigné par le no. deux cent dix huit, au plan dressé le vingt huit avril mil huit cent trente trois, par Louis Bringier, arpenteur général et déposé en l'étude de Hughes Pedesclaux, alors notaire public, en cette ville, par acte du vingt mars mil huit cent trente trois; le dit lot de terre ayant, mesure française, quatre vingt seize pieds de face à la rue Lapeyrouse, quarante pieds quatre pouces de face à la rue Roman, et cent quatre pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Maunsel White. Cette propriété fait partie d'une plus grande étendue de terre éloignée d'environ trois arpens du chemin du Bayou et est la même que le dit feu Pierre Marly a acquise de Madame Marie Rose Rainier, veuve de Joseph Castanedo, par acte devant Hughes Pedesclaux, lors notaire public, en cette ville, en date du vingt huit octobre mil huit cent trente trois.

Conditions de la vente:—La propriété foncière à 6, 12 et 18 mois de crédit.

L'esclave à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement avec la clause pénale de dix pour cent par an, si les dits billets n'étaient ponctuellement payés à leurs échéances.
W F C DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles Boudousquié, not. pub. 5 fev

SUCCESSION DE FEU CLAUDE JOUSSET LALOIRE—Vente par le Régistre des Testamens—Vendredi, treize mars 1840, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 février 1840, il sera offert en vente publique, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les actions de Banque ci-après décrites, savoir:

163 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, chacune de cent piastres; lesquelles actions n'ont subi aucune réduction lors de la répartition finale entre les actionnaires.

Conditions—Comptant.

Et le même jour, à 4 heures de l'après midi, en vertu du même ordre de vente sus-relaté, il sera vendu au ci-devant domicile du défunt, au faubourg Clouet de cette ville, rue Poete, à l'encoignure de la rue des Grands Hommes, pour compte de la même succession, les effets mobiliers dépendant de la dite succession et consistant en meubles meublants, argenterie, linge de corps.

Plus: quatre vâches, dont deux avec leurs suites.
Conditions—Comptant.
29 fev W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens

PLACEMENT AVANTAGEUX POUR UN CAPITALISTE.

UNE belle plantation est maintenant à vendre dans la paroisse Ste-Marie, Attakapas. Elle est connue sous le nom de *Parc-Perdu*; elle est à 9 milles de New-Iberia, sur le bayou Teche, et contient environ 3,840 acres de terre dont mille sont maintenant clôturés, et dont 500 acres en pleine culture et pouvant être adaptées à la culture du coton et du sucre. Les cannes recueillies la saison dernière ont produit plus de 2 boucauts l'acre, et il y a maintenant un bel approvisionnement de cannes pour la récolte prochaine. 1,000 acres de pâturages excellens existent sur cette plantation et conviennent à tous les genres de troupeaux. Il y a de plus au moins 1,000 acres de terres en bois plantés en frênes, chênes et cypres, arbres de prix dans ce pays-là. La plantation présente un troupeau de 500 têtes environ, 40 paires de bœufs, 20 beaux chevaux, avec un beau stock de cochons et de moutons; une raffinerie neuve, un moulin et tous les instrumens aratoires, avec bonnes maisons et cases pour le maître, l'économe et les nègres, et 30 nègres. Sous le rapport de la salubrité, cette plantation n'est surpassée par aucune dans le Sud. Elle sera vendue avec ou sans les nègres, bonne affaire pour un acheteur capitaliste. Tout planteur qui ira la visiter sera tenté de l'acheter. Dans le cas où la terre serait travaillée et préparée pour la récolte l'acheteur jouira de cet avantage.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser au colonel S. S. Hicky, Bâton-Rouge; F. D. Newcomb, Natchez; Caldwell V. Hicky, Nlle-Orléans, ou à S. M. Walst, sur les lieux. 6 jan—2m,3ps.

AVIS AUX CULTIVATEURS DE SUCRE DE CANNES DANS CET ETAT.

LE soussigné ayant obtenu des lettres de patente pour monter les équipages de sucreries, offre maintenant à vendre son invention, avec l'assurance qu'elle constitue le meilleur mode qui ait été employé jusqu'à présent pour économiser le temps et les combustibles nécessaires au chauffage. Son intention n'est pas, dans qu'avis en avait court une celui, d'entrer dans aucun détail, mais tous les plans et renseignemens et relatifs peuvent être obtenus au bureau de Mrs. Maunsel White & Co. rue Gravier, où toutes les informations désirables seront fournies. Le soussigné se contente de dire, pour les personnes qui sont éloignées de cette ville, qu'avec un seul feu ses chaudières font parfaitement évaporer autant de jus que tout moulin à vapeur, existant dans cet Etat, peut en fournir, que son plan est applicable à une grande ou une petite force. L'économie de bois faite par le [illegible] [illegible] M. Leidce, qui a suivi [illegible]
[illegible]
MAUNSEL WHITE,
18 fev [illegible] 96, rue Gravier.

[illegible]
[illegible] GEO. GREEN & BROTHER, 26, rue du Camp.

[illegible]

SUCCESSION DE [illegible]—Vente par le Régistre des Testamens—[illegible] 21 février 1840, il sera vendu [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible]
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

SUCCESSION de feu Stephen Aldrich—Vente par le Régistre des Testamens—Jeudi, douze mars 1840, à quatre heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 février 1840, il sera vendu au ci-devant domicile du défunt, situé rue Tchoupitoulas, dans la Seconde Municipalité, les effets mobiliers dépendant de la susdite succession et consistant en un bois de lit, un bureau, un lot de linge de corps et une montre en or.
Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
27 fev Régistre des Testamens

SUCCESSION DE RAMSAY, décédé—Vente par le Régistre des Testamens—Vendredi le 13 mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 5 février 1840,

Il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la susdite succession.

L'esclave ci-après décrit, savoir:
SAM, mulâtre, âgé de dix sept ans.
Conditions—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente pardevant H. B. Cenas not. pub. aux frais des acquéreurs. 10 fev

SUCCESSION de feu PETER DE WEN—Vente par le Régistre des Testamens—Le mercredi, dix huit mars 1840, à quatre heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 février 1840, il sera vendu à la Presse à coton de Freret frères, située dans l'îlet compris entre les rues Carondelet, de l'Union, Baronne et Perdido, trente-trois balles de coton repressé (repacked cotton) appartenant à la susdite succession. Conditions, comptant.
6mars W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Alfred Stickney a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Levi S. Kirkman décédé intestat: avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
4m W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Marie Louise Allard, veuve en communauté de Jean François Robert, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean François Robert, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
4 mars W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Affaire du mineur Henry Snow—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Wolf, tuteur dudit mineur Henry Snow, ne serait point approuvé et homologué les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour.
29 fev W. F. C. DUPLESSIS, Register

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de feu Moody Spofford.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par G. Dorsey, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour,
2 m W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feue Annette Joubert f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Etienne Thomas h. c. l. exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
7 m W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jullen Arnauld, tuteur des mineurs Guillemin a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Amand Fs. Guillemin décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
28 fev Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feue Victoire Courcelle, épouse décédée d'Honoré Lavigne—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Leon Courcelle, agent des héritiers majeurs de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
26f W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

A VENDRE chez les Soussignés:
Vin de Chambertin,
do Clos de Vougeot,
do Bordeaux, en barriques et demi barriques, et en caisses de toutes qualités.
do de Marseilles,
do de Champagne, 1re qualité,
Cognac vieux,
Anisette de Bordeaux, superfine,
200 caisses absinthe Suisse de diverses marques.
Kirsh de la Forêt-Noire,
Whiskey,
Sardines à l'huile en demi boîtes,
Salaisons assorties,
Fromage de Gruyère, 1re qualité,
Plusieurs pianos de Paris et fusils de chasse,
Un bel assortiment de montres.
6 mars SCHOFFER & Co, 39, Toulouse.

VINS, EAUX-DE-VIE, VINAIGRE, &c. &c.
200 Barriques vin de Bordeaux, ordinaire,
100 do do fin,
50 do do do en qualité très supérieure.
100 barils vin blanc, Sauterne, Barsac, Grave,
50 demi-pipes eau-de-vie 4ème preuve,
20 do do Champagne,
40 Quarts do do
10 huitièmes do do
20 Quarts do do très vieille,
2000 paniers anisette fine et supérieure,
500 caisses vin de Bordeaux très vieux,
1000 do do qualité ordinaire,
100 barils vinaigre,
300 caisses fruits à l'eau-de-vie,
200 paniers bouteilles vides.
De récentes importations ayant droit au drawback, et à vendre à des prix raisonnables par
4 mars CARRIERE DARAN & Co. 11 et 15, St. Louis.

ARTICLES DE FANTAISIE—Comprenant une grande variété de petits portefeuilles de dames, en écaille, en or, et en argent; écritoires en nacre et en ivoire; papier pour le papier; cachets de fantaisie, cachets, porte-crayons et cure-dents en or et en argent; tablettes simples et de fantaisie; brosses à dents fines; peignes en nacre et en ivoire pour le whist à vendre par NORMAN STEEL & Co,
6 mars 14 rue du Camp.

VERRERIES—222 caisses consistant en verres, carafes de différentes formes et qualités, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par WM. S. BROWN,
4 mars 26, Gravier.

TISSUS DU PAYS—19 caisses toiles blanchies 3-4 et 4-4 pour draps et chemises, à vendre par
FOSDICK & BRO,
29 fev 70, rue du Camp.

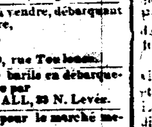

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.—J. C. Gallay, marchand grainier fleuriste et pépiniériste, rue Condé, no 81, près St. Philippe, Nlle. Orléans, vient de recevoir de Bordeaux par le Talma, un assortiment de graines de jadinage de la dernière récolte, expédiées par M. A. Pochade, cultivateur et marchand de graines, près de Bordeaux, qui est renommé pour la qualité de ses produits. Le sieur Gallay aura toujours à vendre un assortiment d'arbres fruitiers et plantes d'ornement. 15 j—3m

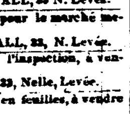

GRAINES FRAICHES de Jardins fleuristes et potagers, garanties de l'année 1839.
Le soussigné vient de recevoir de New-York, par les Shakspeare et le Falmouth, un grand assortiment de graines fraîches pour la saison. Reçu d'Angleterre par le St. Laurent, une belle collection de Camelias, Dalias doubles, Roses mousseuses, Œillets &c.
5 mars WM. DINN, 17, Commune.

MARCHANDISES d'été reçues par le navire Marengo, du Havre, et à vendre par le soussigné:

Coutils satin rayé, diagonales, lausanges, caprices, moirés, Orléanaises et imitations cotonade; cotonade légère; guingham noire, rose et bleu; batistes noire et en couleurs pour robe, do pour tailleurs; linons unis et brochés pour moustiquaires; toile grise; mouchoirs batistes couleurs, do blancs unis, do brodés riches; jaconat noir et couleur; bretelles en gomme, nouveaux dessins; linge de table de tous les prix, unis et façonnés; châles hernanis et crêpons; mantilles à filet; voiles do; gants et mitaines longues do; gants et mitaines courtes brodés, épuleurs do pour femmes et fillettes; écharpes do; cravattes de fantaisie en satin brochés; bas de soie unis et brodés pour femmes et enfants; bas de soie à jour pour domestique; bou tons et ganses pour tailleurs, chemises en jaconas; chaussettes de fil; bonnets brodés en batiste et en jaconas; cols de mousseline; ombrelles en satin et en soierie glacée, nouveaux goûts pour femmes et enfants; soies à coudre de toutes les nuances; parapluies de toutes grandeurs; capotes et en guingham et chapeaux en paille d'Italie. Toujours en magasin une grande variété de divers autres articles.
BENJ. LACOSTE,
rue Royale, no. 103, entre St. Louis et Conti.
18 fev

REÇU récemment et à vendre [illegible] navire Orléans, un assortiment de [illegible] de marques choisies; une quantité de paquets en plomb, convenables pour la [illegible]
S'adresser à LYALL & DAVINSON,
10 fev—1 150, [illegible] Remparts

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
EST parti marron de chez le soussigné, aujourd'hui, le 6 mars, le nègre nommé FRANCIS, créole de cette ville. Il a emporté avec lui une casaque de bateau contenant $30 ou $40 et divers papiers d'affaires, tels que reçus et comptes. Francis est d'une taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces; il est grêlé fosse; ses dents de devant de la mâchoire supérieure lui manquent; il est mince et très actif. La récompense ci-dessus sera donnée, à quiconque le logera en prison, où le conduira au soussigné. F. BERNOUDY,
5 mars—3 Rue de la Douane.

70 PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTIES marronnes, hier soir, le 1 mars de chez le soussigné, une mulâtresse nommée POLLY, âgée de 40 ans, taille de cinq pieds, parlant l'anglais et un peu le français, ayant une raie au-dessus de la joue gauche.

ANNA, griffonne âgée de 20 ans, taille de cinq pieds, ayant une brûlure sur la joue droite près de l'oreille, parlant l'anglais et le français.

MILLY, négresse âgée de 26 ans, taille de cinq pieds et demi, mince de corps, marchant à de vite, parlant l'anglais, et sur le bras l'autre, parlant l'anglais et le français, quelquefois [illegible]
[illegible]
[illegible] MONTAIRE ANDRY.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI [illegible]
[illegible]

[illegible] BREW [illegible]
[illegible]

CHANGE [illegible]
CHANGE SUR NORMANDIE [illegible]
FIGUES DE TURQUIE—[illegible]
[illegible]
CHANGE SUR LE LEVANT [illegible]
PAPIERS POUR CIGARETTES [illegible]
6 m J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.

POIVRE—[illegible] à vendre par J. M. CABALLERO,
22, Vieille Levée.

SUCRE—14 caisses sucre Havane blanc en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
22, Vieille Levée.

CAFÉ—300 sacs café vert prime de la Havane en magasin, et, à vendre par J. M. CABALLERO,
6 m 22, Vieille Levée.

CIGARES—2,000,000 Cigares de la Havane de toutes marques, à vendre par J. M. CABALLERO,
6 m 22, Vieille Levée.

FARINE—1000 barils farine superfine, en bon état pour être réexpédiés, à vendre par
3 mars J. VAIRIN & Co, 26, Poydras.

ARGENT de l'Illinois, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
6 mars 63, rue Gravier.

JAMBONS Enveloppés—Quelques tierçons pour l'usage des familles, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
63, Gravier.

PELLES—60 douzaines pelles longues et courtes, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
6 mars 25, rue Gravier.

CHAPEAUX de laine blancs et de poils, de forme ronde et carrée, à vendre par FROT & Co,
9, Douane.

BRODEQUINS, Chapeaux et Habillements—Un assortiment général des marchandises ci-dessus, est constamment en vente par FROT & Co, 9, Douane. 6 mars

MOULINS à coton de l'Aigle, de différentes dimensions, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
40, rue Gravier

RIZ—200 barriques riz prime de la Caroline, à vendre par J. A. BARELLI & Co,
6 mars 61, rue de la Commune

SACS en pitre—60 balles, à vendre par
J. A. BARELLI & Co.
6 mars 61, rue de la Commune

GENIEVRE—100 barils genièvre du printemps, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
5 ars 40, rue Gravier

GOUDRON & CORDAGES de toutes dimensions, à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS,
57, rue des Magasins.

FICELLE—168 balles de Kentucky, en magasins et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS,
6 mars 57, rue des Magasins.

CIMENT HYDRAULIQUE—400 barils en magasins et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS,
57, rue des Magasins.

WHISKEY de Monongahela—32 barils, en magasin et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS,
6 mars 57, rue des Magasins

CHANGE sur New York de 1 à 5 jours de vue, à vendre par
6mars CHEVREMONT & Co, 6 rue Royale.

SACS DE PITRE de larges dimensions, en magasin et à vendre par JAMES D. DENEGRE,
6mars 16 rue de la Douane.

BRIQUES A FEU—Briques à feu de qualité supérieure, à vendre par
6mars—3 W. LAMBETH & THOMPSON, rue Natchez.

PIERRES A PAVER—Un petit envoi récemment reçu par le navire United States, de Liverpool, à vendre par
6mars W. LAMBETH & THOMPSON, rue Natchez.

MULES—Sept bonnes Mules Mexicaines, maintenant sur une habitation, près de cette ville, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
6 mars 63, rue Gravier.

DAMEJEANNES françaises—500 damejeannes, en débarquement du navire Eleanor, à vendre par le soussigné. B. POUVERIN,
6 mars—10 Encoig. Royale & Dumaine.

JUGS—800 jugs de 1, 2 et 3 gallons, en débarquement du navire Eleanor, à vendre par le soussigné.
B. POUVERIN,
6 mars—10 Encoignure Royale & Dumaine.

PATES de foie gras truffés en terrines, reçus par l'Eleanor, à vendre, $1 50 l'un, chez le soussigné.
B. POUVERIN,
6 mars—10 Encoig. Royale et Dumaine.

BOTTES françaises—Une malle de Bottes françaises, à vendre au débarquement de l'Eleanor.
B. POUVERIN,
6 mars—10 Encoig. Royale et Dumaine.

CORDES D'EMBALLAGE—400 rouleaux du Missouri et du Kentucky, à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
6 mars 57, rue des Magasins.

TABAC—205 caisses tabac manufacturé de la Virginie et du Missouri en magasin et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
6 mars 57, rue des Magasins.

MAIS—1432 sacs en bon état pour être expédiés, en débarquement du steamer Meteor et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
6 mars 57, rue des Magasins

FARINE—216 barils farine superfine des meilleures marques, en débarquement du steamer New Albany, à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS,
57, rue des Magasins

TRAITES sur New-York à 10 jours de vue,
Do sur Bordeaux, do do
à vendre par LARUE & PREVOST,
6 mars—3 6, rue Royale, maison Masson

PORC—140 barils prime; 127 de mess, 14 do clair, en débarquement du steamer Meteor, à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
6 mars 57, rue des Magasins.

SAINDOUX—227 barillets saindoux en feuilles, en débarquement du steamer Meteor, à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
57, rue des Magasins.

BEURRE ET FROMAGE—5 barils beurre en rouleaux, 30 firequins beurre de l'Ouest de réserve, et 10 barriques fromage do do, à vendre par
6 mars MAHARD & BROTHER, 30, Nlle Levée.

MIEL—10 barriques miel de Cuba frais, en débarquement de la goëlette Lewis Spicer de la Havane, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
6mars encoignure Commune et Tchoupitoulas.

HUILE DES TANNEURS—20 barils huile des tanneurs pure et 20 barils do commune, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
6mars encoignure Commune et Tchoupitoulas.

CARTES A JOUER—Un assortiment considérable de cartes à jouer des manufactures les plus connues, cartes imprimées récemment, en main et à vendre en gros et en détail, à des prix accommodans par
6mars NORMAN STEEL & Co, 14 rue du Camp.

SAIN-DOUX—30 barils et 50 barillets, à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
5 mars 36, rue Gravier.

ARGENT DE L'ILLINOIS, à vendre par
GODFREY LAWRIE & SMALL,
6 mars 36, rue Gravier.

CAFÉ—165 sacs en débarquement de la goëlette Geneva de Savannah et à vendre par
5 mars WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

HUILE—30 barriques huile supérieure de baleine, à vendre par WOOD & SIMMONS,
5 mars 80, Magasins.

UN CHECK de $5,000 à 7½ jours sur une Banque de New-York, à vendre par WOOD & SIMMONS,
80, Magasins.

PORC—30 barils porc clair, 30 do mess do. et do prime à vendre par VAIRIN JUSTUS & Co.
5 mars 26, rue Poydras.

TABAC—10 boucauts tabac supérieur du Missouri, récemment reçus et à vendre par
5 mars JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

BEURRE—25 barils beurre de l'Ouest récemment reçus et à vendre par JOHN A. MERRITT,
5 mars 53, rue du Camp.

CLOUS, POIVRE, &c.—100 barriques clous assortis; 800 rames papier à enveloppes, 500 caisses savon No. 1, 5 pipes genièvre de Hollande, 100 sacs poivre, 50 do. piment, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER,
2 mars 26, rue du Camp.

BILLETS DU KENTUCKY—2,500 piastres, en billets du Kentucky, à vendre par
3 mars LAYET & AMELUNG, 17 rue de la Commune.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—600 pièces toile, 400 rouleaux cordes d'emballage, à vendre par
3 mars LAYET & AMELUNG, 17, rue de la Commune.

CAFE DE RIO de la nouvelle récolte importé dans des sacs de pitre, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER,
2 mars 26, rue du Camp.

PLATRE CALCINÉ de Paris, de la fabrique de De Pouilly frères, à vendre, office rue Conti ou au moulin, rail-road Pont Chartrain.
Bois de plancher embouveté, à vendre par les soussignés.
25 fev DEPOUILLY, freres.

CORDES D'EMBALLAGE—127 rouleaux en débarquement du steamer Wm. French, à vendre par
22 fev ADAMS HARTWELL & Co, 26, Poydras.

MOUSSELINES UNIES ET BRODÉES—Un assortiment considérable, venant directement de la fabrique, est à vendre à des conditions libérales par
26 fev—6 BOURRY D'IVERNOIS, 30 Chartres.

ARDOISES et métaux pour toitures.—Les soussignés informent le public qu'ayant commencé le commerce de tous les articles pour les toitures des maisons, ils sont maintenant prêts à recevoir tous les ordres dont on voudra les favoriser; et en outre, qu'ils ont en mains un assortiment considérable d'ardoises, cuivre, zinc, ferblanc et plaques de plomb, qu'ils offrent à vendre en quantités convenables aux acheteurs aux plus bas prix, pour du comptant.
LYALL & DAVIDSON, 150 rue des Remparts.
N. B. On achetera le vieux cuivre et le vieux plomb aux prix les plus élevés qui soient payés. 6 m

HUILE &c—8000 gallons huile d'hiver de sperm. pure; 5000 gallons d'automne do. do; d'hiver do; blanchie et raffinée; 5000 do do de poissons; 400 barriques clous de Boston, en dimensions assorties; 200 caisses morues; 25 barils de cheials; do 25 barils à écailles; 25 barriques fromage de Goshen; 15 frequins beurre do; 200 rames double et simples papier pour enveloppes, à vendre par
5 mars WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

CHANGE sur Philadelphie, de 1 à 3 jours de vue, en sommes convenables aux acheteurs par
27fev J. ALBERT, 26 rue St. Louis.

MOUSSELINES pour rideaux et meubles—15 caisses de mousselines brodées au passé, au tambour ou au crochet, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS,
27 fev—3 30, rue de Chartres

BARDEAUX—500,000 Bardeaux de bois de cypre, à vendre par C. COINCON, Jne.
27 fev 44, rue Conti, au premier.

CARGAISON DE MARSEILLE—556 barriques vin rouge de Bergasse, J. B. Légier et Grousset. 30 demi barriques vin rouge de Aussidy fils. 30 quarts imitation Madère. 30 demi quarts imitation Madère. 50 caisses vin Muscat de Port-Wine. 100 caisses Vin Muscat. 25 paniers bouteilles vides. 10 balles d'amandes à la Dame.
En débarquement de la barque Maho, venant de Marseille et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co,
6 mars Nos. 11 et 15, rue St-Louis.

EN débarquement du brick Amerika, venant de Bordeaux
100 caisses liqueurs,
40 do pêches, prunes et abricots à l'eau de vie;
30 do. cerises do en grands paubans de 4 litres,
3 jarres poires fraîches, bien conservées vertes,
200 paniers anisette fine,
25 caisses sirops, dont de violette et capillaire,
5mars—10 B. POUVERIN, enc. Royale et Dumaine.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, savoir:
60 colis de mousseline unie et brodée, de Suisse; 10 do de satinés à raies; à do meubles; à do rideaux brodés, belle qualité. En outre, mouchoirs brodés, mouchoirs brodés, en mousseline; schals do; entre-deux, bandes et pèlerines brodés; cravates en jaconat; bois à coudre d'Italie; guinghams cotonades, mousselines en couleurs; do brodées à la Jacquard. A vendre à des termes avantageux.
5mars BOURRY D'IVERNOIS, 30 Chartres.

ACADEMIE DE DESSIN
MR. D. CANOVA, de retour en ville, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il se propose d'ouvrir un cours de dessin, à partir du 16 décembre, au no. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville. Une longue expérience, une méthode courte et facile et les heureux résultats obtenus pendant trois années de résidence au collège Jefferson, lui font espérer que tous ceux qui désirent s'instruire dans cette branche d'agrément et d'éducation utile, voudront bien lui accorder leur confiance.

Arrangement des classes:
Lundi, Mercredi et vendredi de 6 à 8 heures du soir.
Mardi, jeudi et samedi, de 1 à 3 heures après-midi.
Conditions—$5 par mois, payables d'avance; papier, crayons, &c. payés séparément.
REFERENCES
MM. A. B. Roman, Gouverneur,
[illegible] Soulé,
Dr. Ingalls, président du collège [illegible]
Charles Genois, maire,
Wm. DeBuys, Major général,
[illegible] Pinchon [illegible]

C [illegible]
[illegible]
CHANGE sur Londres à vendre par SCHMIDT & Co, 86 Bienville.
CIMENT ROMAIN—[illegible] barils en magasin et à vendre par S. HEATH & Co, 94, Camp.
CHANGE sur la Havane, à vendre par R. GRONING & Co.
CHANGE sur Londres à vendre par GLASGOW & VLES, 44 Chartres.

TRAITES sur New-York à vendre par
6 mars ANDREWS & BROTHERS, 60, rue du Camp.

FARINE—1000 barils farine en bon état à bord, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14 rue Poydras. 5 mars.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14 rue Poydras, 5m.

LARD—Flats-côtés et épaules de Cincinnati, à vendre par
5 mars JOSEPH LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

AMANDES—40 sacs amandes en débarquement du navire Shakspeare, à vendre par HENRY TETE, 13 Conti, 6m

MANDATS sur New-York, à courte vue, à vendre par
5 mars ANDREWS & BROTHERS, 60, Camp.

WHISKEY—100 barils rectifié, à vendre par
5 mars P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

RIX—200 tierçons en magasin et à vendre par
5 mars WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

FOIN—200 balles du nord en magasin et à vendre par
5mars W. G. MULLEN, 17 rue Poydras.

RIZ—10 tierçons riz de Charleston en magasin et à vendre par W. G. MULLEN, 17 Poydras. 5mars

MAQUEREAUX—30 barils no 1, 2 et 3, à vendre par
5 m EDWARD SPRAGUE, 22, Douane.

MACARONI et Vermicelle—30 caisses à vendre par
5 m P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

FARINE—1200 barils farine en débarquement et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 26, Poydras. 3m

BŒUF—120 demi-barils bœuf mess, à vendre par
3 mars ADAMS, HARTWELL & Co. 26, Poydras.

BEURRE—13 frequins beurre de l'Ouest, à vendre par
3 mars ADAMS, HARTWELL & Co. 26 Poydras.

FARINE—2000 barils, à vendre par
3 mars HADDEN & HALL, 33 Nelle Levée.

CIRAGE—66 grosses cirage supérieur, à vendre par
2 mars G. N. MORISON, 11, rue du Canal.

ALCOOL—5 barils, en magasin et à vendre par
2 mars G. N. MORISON, 11, rue du Canal.

CHANGE—Traites sur New-York à 5 jours de vue, à vendre par KOHN DARAN & Co, 20, rue Bienville. 2 mars

CHANGE—Traites sur Paris à vendre par
KOHN DARAN & Co., 20, Bienville, 2 mars

WHISKEY—300 barils rectifié, 1re qualité, à vendre par
2 ma JUSTUS VAIRIN & Co, 26, Poydras.

SACS DE PITRE—40 balles en magasin et à vendre par
2 mars HADDEN & HALL.

CAFÉ—240 sacs café supérieur de la Havane, en débarquement et à vendre par
7mars S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp.

HARICOTS rouges—31 barils en débarquement du steamer Emperor, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
7 mars 26, Poydras.

BŒUF—80 barils prime, récemment reçus et inspectés, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co,
7 mars 26, Poydras.

FARINE—2000 barils farine superfine en débarquement et à vendre par JUSTIN VAIRIN & Co.
7 mars 26, Poydras.

BARILS POUR MELASSE—Un lot de barils vides, à vendre par
7mars CHAS. J. HARRISON & Co, 24 rue Poydras

CHAPEAUX DE PAILLE—Chapeaux de paille de riz pour dames, première qualité, en magasin et à vendre par KOHN, DARONN & Co., 20, rue Bienville. 7 mars

J. SAGARRA a transporté son magasin de cigares de la rue St-Louis au No. 141, rue de Chartres.
7 mars—3f

WHISKEY—51 barils en débarquement du steamer Général Pike, à vendre par G. DORSEY,
7 mars 44, rue de la Nlle-Levée.

TABAC en feuilles du Kentucky et de manufacturé de la Virginie, à vendre par J. HARRISON & Co,
7 mars 24, rue Poydras.

TOILES A CHEMISES—75 balles écrues 3/4, à vendre par WM. C. TOMPKINS & CO.,
7 mars 66, rue du Camp.

TOILES A DRAPS—30 caisses toiles à draps blanchies, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.,
7 mars 66, rue du Camp.

TOILES DU PAYS—50 balles 4/4 toiles à draps, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.,
7 mars 66, rue du Camp.

RIZ de qualité supérieure des Attakapas, à vendre par
KOHN, DARON & Co.
7 mars 20, rue Bienville

MELASSE—84 barils en bon état pour être réexpédiés, à vendre par P. H. GALLWAY,
7 mars 6, rue Conti

CAFÉ vert de la Havane, en magasin et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
7 mars 20, rue Bienville

JACONNATS et mousselines de genres nouveaux, en débarquement du navire Eleanor, du Havre, à vendre par
KOHN, DARON & Co.
7 mars 20, rue Bienville

TOILE DES INDES ORIENTALES de qualité supérieure, à vendre par
7 mars GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp.

SACS DE PITRE—de dimensions assorties, à vendre par GEO. GREEN & BRO,
7 mars 26, rue du Camp.

CAFÉ—Un petit lot de choix de café de la Havane en magasin et à vendre par
3mars W. G. MULLEN, 17 Poydras.

EAU DE VIE—30 barils eau de vie du pays, article de choix, en magasin et à vendre par
5 mars W. G. MULLEN, 17 Poydras.

PORC—15 barils, à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
5 mars 36, rue Gravier.

LANGUES DE BŒUF—7 barils, à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
5 mars 36, rue Gravier.

BŒUF—7 barils bœuf mess et 20 barils bœuf en paquets à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
5 mars 36, rue Gravier.

SEL—3500 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 91, rue de la Commune, 5 mars.

SEL des Iles Turques St. Ubes et Cadix, à vendre en quantités convenables aux acheteurs par
5 mars ALEX. PARK, 91, rue de la Commune.

BEURRE—16 demi barils beurre de Cincinnati en rouleaux, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
5 mars 14 rue Poydras.

WHISKEY—30 barils de Cincinnati, à vendre par
MAHARD & BROTHERS,
5 mars 30, Nouvelle Levée.

FARINE—750 barils farine superfine, en débarquement et à vendre par MAHARD & BROTHERS,
5 mars 30, Nouvelle Levée.

FARINE—1300 barils de moulin de White Oak, en débarquement, à vendre par G. DORSEY,
15 mars 44, Nlle. Levée

BŒUF—48 demi-barils, en débarquement du steamer Général Brown, à vendre par G. DORSEY,
5 mars 44, Nlle. Levée

LARD—30 barils jambons de famille; 20 barriques plats-côtés et épaules, à vendre par
MAHARD & BROTHERS,
5 mars 30, Nouvelle Levée.

SEL—5000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités convenables aux acheteurs par ALEX PARKS,
2 mars 91, rue de la Commune

PLANCHES—42,000 pieds à bord du brick Tecumseh, en face de la bâtisse du Triangle, 2me Municipalité, à vendre par GEO. GREEN & CO,
2 mars 26, rue du Camp.

ARGENT DE CINCINNATI—Certificats de dépôt et mandats de 1 à 60 jours de vue, pour toutes sommes, à vendre par GEO. GREEN & BRO,
7 mars 26, rue du Camp.

BEURRE ET FROMAGE—200 frequins beurre de l'Ouest; 10 barriques fromage do pour clore une consignation, à vendre par MAHARD & BROTHERS,
2 mars 30, Nouvelle Levée.

2000 sacs sel de Liverpool, à vendre sur la Levée, en quantités convenables aux acheteurs, par
ROBT. G. RIEMSDEN & Co,
5 mars 70, rue Royale.

VINS DE CHAMPAGNE et de Clevès. 800 barils Clevès, 40 paniers de Champagne et 125 caisses vin rouge, à vendre à bas prix par F. A. GIRAUD,
2 mars 12, rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES—100 caisses chandelles véritables blanc de baleine et 30 caisses do blanc de baleine, à vendre par WOOD & SIMMONS,
5 mars 80, magasins.

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre, débarquant du navire Eleonor venant du Havre,
64 fromages pâte grasse, 1ère qualité;
do de Gruyère, do.
5 m BOUTIN, GALLY & Co, 79, rue Toulouse.

FARINE pour les boulangers—1200 barils en débarquement du steamer Dolphin, à vendre par
3 m HADDEN & HALL, 33 N. Levée.

10 Caisses cambrics de 4-4 propre pour le marché mexicain, à vendre par
3 m HADDEN & HALL, 33, N. Levée.

PORC—400 barils porc mess et 100 à l'inspection, à vendre par
3 m HADDEN & HALL, 33, Nelle Levée.

SAINDOUX—250 barillets saindoux en feuilles, à vendre par
3 m HADDEN & HALL, 33, Nelle. Levée.

BEURRE—300 barillet beurre de l'ouest de citerne, à vendre par
3 m HADDEN & HALL, 33, Nelle. Levée.

CHARRUES—155 de Samuel Hall, faites à Pittsburg, à vendre par
3 m HADDEN & HALL, 33, Nelle. Levée.

SACS DE PITRE—100 balles sacs de pitre de 1-2 bois aux chaque, en magasin et à vendre par
3 m HADDEN & HALL, 33, Nelle. Levée.

VERRERIES de Pittsburg—420 caisses assorties, à vendre par
3 m HADDEN & HALL, 33, Nelle. Levée.

ETOFFES pour pantalons 3-4 7-8 et 4-4 de largeur reçues par le Cabinet, à vendre par
3 m WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane.

TOILE de Hollande écrue 3-4 de différentes qualités, à vendre par
3 m WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane.

TOILE à chemises de 4-4 de largeur en pièces et 1-2 pièces, à vendre par
3 m WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane.

DIAPERS et toiles à draps—6, 7, 8, 9 et 10-4 diapers, 8-10 et 12-4 toiles à draps, à vendre par
3 m WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane.

CAFÉ—97 sacs café Havane prime, en débarquement de la goëlette Geneva, à vendre par
3 mars J. M. CABALLERO, 22 Vieille Levée.

CIGARES—80,000 cigares Havane, en débarquement du steamer Natchez, à vendre par
5mars J. M. CABALLERO, 22 Vieille Levée.

PATE de jujubes française, de qualité supérieure, à vendre par BRUSTLEIN, KOOP & Co.
2 mars—3 rue Bienville, encoignure Chartres

FARINE—1000 barils farine en débarquement et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.,
2 m 26, rue Poydras.

FARINE—2500 barils en débarquement et à vendre par G. DORSEY,
2 mars 44, Nouvelle Levée

WHISKEY—200 barils en magasin et à vendre par
G. DORSEY,
2 mars 44, rue de la Nouvelle Levée

VERRES A VITRES—100 caisses récemment reçues en dimensions assorties, à vendre par
2 mars G. N. MORISON, 11, rue du Canal.

MANDATS sur New-York à vue ou à date, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
2 mars 60, rue du Camp.

SEL—4000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs par
2 mars ALEX. PARK, 91, Commune.

SEL des Iles Turques et de Cadix, à vendre en lots convenables aux acheteurs par ALEX. PARK,
2 mars 91, rue de la Commune.

TRAITES sur New-York, à 5 et 10 jours de vue; do. sur Paris et Bordeaux, à 60 jours de vue, à vendre par
LARUE & PREVOST,
2 mars—3 6 rue Royale, maison Masson.

BOIS—bois à brûler chêne et frêne, bois de pin pour steamboats, goudron et poix en gros barils, et bois de bardeaux, cable et cordages, briques de toutes [illegible] par raisonnables par CHAUCHON & LEROY,
[illegible] Enc. St. Claude et chemin Carondelet.

LES soussignés ont en mains un assortiment de bateaux [illegible]
[illegible] & Co, 54 rue Chartres.

[illegible] D'ENTREPOT—[illegible]
[illegible]

COUR DE COMMERCE [illegible]
[illegible]
Par ordre de la Cour. [illegible] GARDERE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. [illegible]
[illegible] ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11856—[illegible] créanciers—Par enregistrement [illegible] de distribution dans ce procès [illegible]
Bureau du greffier, Nlle-Orléans le 28 février 1840.
29 fev—3f ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE
COUR DU COMMERCE DE LA NELLE-ORLEANS—Samuel B Mullen contre ses créanciers—No 2092, 12 fev. 1840.

La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée pardevant Wm. Christy, notaire public, pour samedi, 14 mars prochain, à 10 h. A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Il est en outre ordonné que Messieurs Elmore et King soient nommés pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de la Cour.
14 fev—3f en 30j ED. GARDERE, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—19 février 1840—No. 12457—Songy Reynaud contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue dans l'étude de Félix Percy, notaire public, mercredi 25 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour. Bureau du greffier.
Nouvelle Orléans, le 20 février 1840.
21—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans présent l'honorable Charles Maurian, juge—6 février 1840—No. 12424—D. B. Peabody contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que lesd. créanciers se réuniront à l'office de M. Wm. Christy, notaire public, jeudi, 12 mars 1840, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable; en même tems toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que M. J. H. Caleb est nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nouvelle Orléans 6 février 1840.
ARMAND PITOT, Greffier.
10 fev—3 en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier district judiciaire—No. 18768—Wm. Christy contre ses créanciers—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera tenue le samedi 28 mars prochain, à 10 heures a. m., pardevant A. Mazureau, notaire public, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; en même temps toutes poursuites judiciaires contre la personne de l'insolvable ou contre ses propriétés sont et demeurent suspendues. M. James R. Sterrett est nommé pour représenter les créanciers absens.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite cour, ce 17ème jour de février 1840.
18 f v—6 D. BYRNE, dép. greff

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—3 mars 1840—No. 12515—François Mazerat contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de Jh. Cuvillier, not. pub. Lundi, le 6 avril 1840, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable; en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier—Nouvelle-Orléans, le 3 mars 1840.
mars—6 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Joseph M. Maurson contre ses créanciers—La cession des biens de l'insolvable ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers sera tenue dans l'étude de Théodore Tareaud, notaire public, jeudi, 19 courant à 10 heures A M, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit insolvable et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce sixième jour de mars 1840.
7 mars P. LEBLANC, Dép. Greffier.

COUR COMMERCIALE—No. 2,316—J. T. Bandet contre ses créanciers et les créanciers de son association avec Ste. Croix Guinault, son associé en commandite—6 mars 1840—Les créanciers du pétitionnaire sont convoqués de se réunir mercredi, 25 mars courant, à 10 de relevée en cette Cour, lesquels le pétitionnaire [illegible] le bénéfice des lois faites pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation.
Par ordre de la Cour.
7 mars—4fpe ED. GARDERE, greffier.

Mme. Wm. Smith contre son mari.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par le présent, que le 20 février 1840 jugement a été rendu à cette Cour dans le procès de Mme. Wm. Smith contre son mari, dans les mots et chiffres suivans, savoir—No 11,075—Decree—Il est ordonné, adjugé et décrété, que la défenderesse a droit de reprendre l'administration de ses biens, et que le défendeur et demandeur soient séparés de biens, qu'il soit rendu en faveur de la demanderesse, que le défendeur lui paie la somme de deux mille cinq cents piastres et les frais du procès, avec toutes les hypothèques et les privilèges garantis par la loi à une épouse contre les propriétés de son mari, pour la sûreté de ses droits paraphernaux.
Nouvelle Orléans, 26 février 1840.
CHARLES MAURIAN, Juge.
Jugement enregistré au docket des jugemens D.
En témoignage de quoi, j'ai signé de ma main et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 27me. jour de février, dans l'année de Notre Seigneur 1840 et la 64me. année de l'indépendance des Etats-Unis.
[L.S.]
28 mars—3 LOUIS R. COURTIN, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du second district judiciaire dans et pour la paroisse de St. Jacques—Veuve Alexandre Choppin vs. Zénon Foucher—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour ci-dessus désignée, j'exposerai en vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, sur les lieux, samedi, 28 mars prochain, à dix heures du matin, les propriétés ci-après mentionnées:

1o. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse de St. Jacques, sur le côté droit du Mississipi, à environ dix-neuf lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant quinze arpents de face, sur quatre vingts de profondeur, bornée du côté d'en haut par les terres de Michel Matherne, et en bas par les propriétés de feu François Gaiennié; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en font partie.

2o. Vingt Esclaves savoir: Jacques, âgé d'environ 55 ans; Allick, de 45 ans, Abraham, de 35 ans; Big Tom, de 35 ans; Little Tom, de 38 ans; Harry, de 36 ans; Argus, de 40 ans; Charles, de 50 ans; George de 33 ans; Sam, de 36 ans, William, de 38 ans, James de 38 ans; Dick de 25 ans, Peggy, de 23 ans, Jim Pig, de 20 ans; Frederick de 25 ans; James Lafourche de 45 ans; José alias Mondésir de 40 ans; Jesse, de 10 ans et Jenny de 45 ans.

3o. Onze Chevaux, vingt quatre bœufs, quatre vingts moutons et une grande quantité d'instruments et d'objets nécessaires à une habitation et sucrerie.

Le tout saisi dans le procès ci-dessus pour en faire la division et être vendu en bloc à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et avec le dit ordre de cour et pour satisfaire au dit procès conformément à la loi.
Paroisse St. Jacques, le 14 février 1840.
26 fev—30 ARD. L. BOURGEOIS, shérif.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Mme. BUFFET par suite du malheur qu'elle a éprouvé dans l'incendie de l'Hôtel St-Louis, prévient le public et ses amis en particulier, qu'elle vient de transporter son magasin, rue de Chartres, entre Toulouse et St-Louis, près l'Hôtel [illegible] où on continuera de trouver comme par le passé toute espèce de comestibles.—Elle vient de recevoir par le Garonne divers objets très frais, tels que prunes impériales, [illegible] [illegible] de Tours en cornaillets, [illegible] des sardines, truffes, [illegible] saucissons, pâtés en boîtes, têtes, perdreaux, poulardes, ortolans, cailles, bécasses, [illegible] foie gras de Strasbourg, [illegible] truffes; ainsi qu'un assortiment en boîtes de ferblanc, de pâtés, petits pois, sardines à l'huile et au beurre, saucisses, saucissons de Lyon, et huile de Colza épurée, et généralement tout ce qui a rapport aux comestibles.
Madame Buffet comptant toujours sur le bon patronage de ses amis, ne négligera rien pour tenir son magasin des mieux assorti. 24 fev—[illegible]

BELLE HABITATION A LOUER.
MME. Vve. Lombard, devant s'absenter, offre à louer son habitation, connue sous le nom Habitation Monplaisir, à quatre milles en bas de la ville et du même bord; le contenu est de quatre arpens de face de la Grande sur quatre vingts de profondeur, la bâtisse est très jolie et bien convenable pour le commerce du bois avec les steamboats.

Il est inutile de détailler les agrémens et l'avantage que l'on peut retirer de cette habitation, étant bien connue pour une des plus jolies des environs, joint à l'avantage que l'on a maintenant d'y communiquer très promptement par le chemin de fer du golfe du Mexique.

Elle sera louée pour trois ans, avec ou sans nègres; on pourra prendre possession de la terre de suite, et de la maison en mars prochain; on pourra de même s'arranger pour les meubles.

S'adresser pour les conditions et prendre connaissance de la dite habitation, sur les lieux, à Madame Veuve Lombard, et en ville à M. Joseph Lombard père, que l'on trouvera tous les jours à la Bourse de la Cité, rue Saint Louis, depuis onze heures jusqu'à trois.
19 fev—12 2ps.

MARCHANDISES POUR LE MEXIQUE—Importées [illegible] toiles à chemises blanchies de 36 pouces, de largeur, qui requièrent les lois mexicaines sur l'importation des cotonnades de couleur de 36 pouces; cotonnades anglaises de 36 pouces; habits vestes et cravates, à vendre à des conditions avantageuses, par
29fev CHARLES CLEGG, 47 rue Royale.

POISSONS—300 caisses morues; 50 barils de cheials; 100 barils harengs; 3 barils et 1 tierçons saumons, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

CORDES d'Emballage—50 rouleaux, à vendre à bas prix par F. A. GIRAUD,
1 mars 12, rue Tchoupitoulas.

SEL des Iles Turques, de Cadix et St. Ubes à vendre en quantités convenables aux acheteurs par A PARKS,
1 mars 91, rue de la Commune

LES soussignés se sont aujourd'hui associés à l'effet de faire l'entreprise en général des toitures. Ils donnent également avis à leurs amis et au public qu'ils ont à vendre, un grand assortiment d'ardoises, cuivre, zinc, &c., à des prix très modérés, en quantités à la convenance des acheteurs; dalles et conduits en fonte; ils font toute espèce de toiture et de réparations. Les ordres doivent être déposés au bureau, No. 150, rue des Remparts, entre celles St-Louis et Toulouse, et l'on peut être assuré qu'on mettra de la célérité à les exécuter.

N. B. Ils achètent aux prix les plus élevés le vieux cuivre et le vieux plomb.
LYALL & DAVIDSON.

VENTES A L'ENCAN.

Vente à l'encan de propriétés immobilières de valeur
PAR JOS A BEARD.

IL sera vendu sans réserve, samedi 14 mars prochain, à midi, à la Bourse St. Louis les propriétés ci-dessus désignées:

Lot No. 1. La maison en briques à deux étages, située dans la rue Julia, formant [illegible] de l'encoignure de la rue Julia, [illegible] 1 des maisons Tourelles [illegible] pieds 7 pouces de face à la rue Fouchet [illegible] pieds, plus ou moins, de profondeur. [illegible] dans un bon état, et est louée à l'année, à raison de $[illegible] par mois.

Lot no. 2. Un des magasins à trois étages de la propriété connue sous le nom de la bâtisse du triangle, borné d'un côté par la propriété de Wm. Brand, et de l'autre par celle d'Alexandre Grant, ayant 28 pieds de face sur la bâtisse de la seconde municipalité 23 pieds, 10 pouces de face sur un passage commun sur le derrière, sur une profondeur de 51 pieds sur un côté, et de 50 pieds 3 pouces sur la ligne opposée.

Lot no. 3. Un lot terre de valeur, avec la maison en briques à deux étages qui est batie dessus, situé dans la rue Tchoupitoulas entre les rues Julie et St. Joseph et mesurant 53 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 160 pieds de profondeur.

Lot no. 4. Un lot de terre ayant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Tremé sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Lot no. 5. Un lot de terre mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Tremé sur 112 pieds de profondeur.

Lot no. 6. Un lot de terre ayant 28 pieds de face à la rue Tremé sur 112 pieds de profondeur.

Lot no. 7. Un lot de terre ayant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Conti sur 127 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur.

Lot no. 8. Un lot de terre, formant encoignure et mesurant 112 pieds sur la rue Conti et 38 pieds sur la rue des Marais.

Lot no. 9. Un lot de terre ayant 32 pieds de face à la rue des Religieuses sur 112 pieds de profondeur.

Lot no. 10. Un lot de terre ayant 32 pieds de face à la rue des Marais sur 112 pieds de profondeur.

Lot no. 11. Un lot de terre mesurant 31 pieds 4 pouces et 4 lignes de face, à la rue des Marais sur 112 pieds de profondeur.

Lot no. 12. Un lot de terre mesurant 32 pieds, 11 pouces et deux lignes de face à la rue des Marais, sur 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Lot no. 13. Un lot de terre mesurant 32 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue des Marais sur 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les derniers dix lots ci-dessus mentionnés sont situés dans la partie la plus progressive de la 1ère municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, Tremé et des Marais; les banquettes sont nouvellement pavées en pierres et les lots entourés de barrières.

Conditions.—Six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront intérêt à raison de dix 0/0 dans le cas où ils ne seraient pas payés à leur échéance, et les détenteurs auront le droit d'en retarder le paiement moyennant l'intérêt ci-dessus spécifié. 11 fev.

PAR P. E. TRICOU.
Joseph St. Cyr contre ses créanciers.

IL sera vendu le vendredi, 20 mars prochain, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 février 1840, les propriétés, meubles et esclaves, abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers.

1o. Un Lot de Terre situé rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St Philippe, ayant, mesure américaine, 41 pieds 10½ pouces de face, sur 129 pieds 4 pouces 4/8 de profondeur, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de 4 appartements, deux cabinets et une galerie; une bâtisse, en briques, couverte en terrasse, composée de 6 appartements, deux cabinets, hydrant &c.

2o. Un Lot de Terre situé rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant, mesure américaine, 29 pieds 4 pouces 4/8 de face, sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, avec puits et une superbe tonnelle.

3o. Un Lot de Terre attenant au précédent, ayant mesure américaine, 32 pieds 8 pouces de face sur 130 pieds 0 3/4 de profondeur; ensemble, une maison briquetée entre poteaux et couverte en terrasse composée de 4 appartements; une belle serre en briques couverte en ardoises, de 50 pieds de long sur 20 de large, une jolie chambre à bain. Les cours de ces trois propriétés qui se touchent dans leur profondeur, sont carrelées en briques.

4o. 14 Lots de Terre situés sur la route St. Jean, désignés par les Nos. 1 à 14, d'après un plan dressé par J. A. Guérard le 17 janvier 1837. Les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la dite route, sur 150 pieds de profondeur. Les dits lots ensemble forment l'îlet formé par la route St. Jean, les rues P[illegible] du Campement et des Sauvages.

5o. Un Lot de Terre situé à la Baie St. Louis, Etat du Mississipi, ayant 120 pieds de face à la Baie jusqu'à une profondeur de 120 pieds, où il s'élargit de 60 pieds, de manière à avoir un arpent de large, sur une profondeur totale de 40 arpens. Sur ce lot sont construits le superbe Hôtel de la Baie St. Louis et ses dépendances. La bâtisse principale a 80 pieds de face à la Baie, sur 50 pieds de profondeur, et se divise en rez-de-chaussée, en une salle à manger de 50 pieds de long sur 30 de large. à l'une des extrémités de la quelle sont deux jolies chambres; au premier, en une chambre, galeries tournantes de dix pieds de large; au rez de chaussée et au premier.

Une belle bâtisse neuve, à étage, de 240 pieds de long sur 15 de large, contenant 40 chambres.

Une superbe salle de 50 pieds de long, sur 20 de large, avec galeries de 15 pieds de large sur la façade et au côté.

Une galerie de 150 pieds de long, à l'usage des promeneurs.

Une belle cuisine, deux fours, une grande cave et autres chambres y attenantes, écuries et remise, un grand colombier, une glacière de la contenance d'environ 10,000 livres, bains d'assance, &c.

Un puits intarissable, fournissant une eau limpide [illegible]

Dans le cour de devière, il y a une quantité de beaux arbres, entr'autres beaucoup de mûriers, et dans la profondeur un verger.

6o. Les meubles dont l'inventaire sera fourni au moment de la vente.

7o. Louise, négresse âgée de 34 ans, domestique.

8o. Célia, négr. âgée de 50 ans.

Conditions—Les propriétés et esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance portera un intérêt de 10 pour cent l'an, sans que cette clause ne puisse être interprétée de manière à retarder le paiement d'aucun billet. Les meubles comptant.

Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs.
15fev—6—18 Mars—2, 10, 17 [illegible]

PAR P. E. TRICOU.
Vente de syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, vendredi, 27 mars prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes abandonnées par Cour [illegible] à ses créanciers:

1o. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington de cette ville, désigné par le numéro dix, sur un plan dressé le 15 janvier 1837, par Joseph Pilié, voyer, et déposé dans l'étude de Carlile Pollock, notaire public. Le dit lot est compris entre les rues Morrau, Casacalvo, Mandeville et Hancock; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington de cette ville, désigné par le no. vingt et un, sur un plan dressé le 1er. septembre 1836, par Joseph Pilié, voyer et déposé dans l'étude de Carlile Pollock, le dit lot est compris entre les rues Morales, Urquhart, Tricou et Hancock; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

3o. Un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, près de cette ville, désigné par le no. quatre, dans l'îlet no. 27, sur un plan dressé le 11 novembre 1836, par Joseph Pilié, voyer et déposé dans l'étude de C. V. Foulon, not. pub. Le dit lot mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue Union, entre les rues Girod et Jean Baptiste, 90 pieds sur la ligne de derrière, et 97 pieds 10 pouces et cinq lignes de profondeur sur chaque côté; ensemble avec les améliorations qui sont dessus.

4o. ROBIN, nègre d'environ 18 ans.
5o. SALLY, négresse d'environ 24 ans, avec son enfant Julia négrite d'environ 6 ans.
6o. RACHEL, négresse âgée de 32 ans.
7o. DANIEL, ou Petit Daniel, nègre âgé d'environ 26 ans.
8o. ABBY ou Louise, négresse d'environ 20 ans.
9o. KETTY ou Quaty négresse âgée de 40 ans ou plus.
10o. JEANNE, mulâtresse âgée d'environ 24 ans avec ses deux enfants, Louise quarteron de 3 ans et Vallig griffe de 4 ans.
11o. La moitié indivise de David nègre de 42 ans.

Conditions—Les esclaves à un an de crédit et les terres à 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque sur les dites terres et esclaves. Il ne sera pas donné possession des esclaves jusqu'à ce que les acquéreurs se soient conformés aux conditions de l'adjudication.

Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier, not. pub. aux frais des acquéreurs.
25 fev—6 3, 10, 17, 27 mars.

VENTE RENVOYEE.
D McAuley, vs. ses créanciers.
PAR R. S. SYKES.

IL sera vendu, Jeudi, le 26 mars, à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le premier district judiciaire de la Louisiane, et sous la direction du syndic des créanciers de dit Daniel McAuley, les esclaves suivants, abandonnés par le dit McAuley, au bénéfice de ses créanciers:

Jim, nègre,	21 ans,	charretier.
Ruben, mulâtre,	27	"
Carey, nègre,	27	"
[illegible]	27	"
Washington,	16	"

Conditions—Six mois de crédit, avec des billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs. 27 fev—3 10 mars, 24, 26 et 28

VENTE DE SYNDIC.
Wm Gallagher contre ses créanciers et les créanciers de J. et W. Gallagher.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu mercredi, 25 mars, à midi à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la rue St. Pierre, entre les rues Poeyfarré et Gravier, mesurant soixante et quinze pieds de face à la rue St. Pierre, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française; le dit lot est borné d'un coté par la propriété de M. Igo, et de l'autre par celle de P. O. Sarté, ensemble avec les améliorations et les bâtisses qui en font partie, leurs dépendances et appartenances, et les droits et privilèges qui y sont attachés.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 fev

PAR JOS. A. BEARD.
Francis Fisk, pour Filays, ses créanciers.

IL sera vendu à l'encan, mardi 19 mars 1840, à midi à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-dessous mentionnées, abandonnées par Francis Fisk [illegible] à ses créanciers [illegible]

1. Un lot de terre situé à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, désigné sur le plan [illegible] particulier dudit 30 janvier 1837, le local dit, compris entre les rues Nilson, Ogle, Dixième et Jackson, mesure [illegible] pieds de face sur chacune de ces rues et [illegible]

2o. Deux lots de terre situés à Carrollton et désignés par les nos 4 et 5 de l'îlet no 53; les dits lots mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Hamilton, et 120 pieds de profondeur. Le no 4 forme l'encoignure des rues Hamilton et Dixième.

3o. Un lot de terre situé au faubourg Lamarque, dans la rue [illegible], mesurant mesure anglaise, 31 pieds de face à la rue Constance sur 100 pieds de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—comptant.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks not. pub aux frais des acquéreurs. 5 fev

PIERRES A PAVER—3000 pieds, à vendre à bas prix, par FOSDICK & BRO,
28 fev 70, rue du Camp.

MORUES—50 caisses en débarquement du steamer [illegible] à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, Douane.

CAFE DE RIO—[illegible] en magasin et à vendre par
3 m WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane.